



Campagne de contrôles 2015
Police de l'environnement
PAZV 5 – mesure 4 (Évaluation PFP/CEP 2014)
Bilan annuel

Contexte:

Cette campagne de contrôles a pour but de vérifier le niveau d'application de la mesure 4 du 5^e Programme d'Actions en Zone Vulnérable (PAZV) sur la campagne culturale 2013-2014, sur la base des documents d'enregistrement réglementairement exigés pour les exploitants agricoles : le Plan de Fumure Prévisionnel (PFP) et le Cahier d'Enregistrement des Pratiques (CEP).

Sur le plan réglementaire, 2014 fut l'année d'entrée en vigueur du volet régional du 5^e PAZV.

Pour la campagne 2013-2014, les PFP et CEP ont été rédigés selon les prescriptions du volet national, sans les règles du niveau régional (gestion des intercultures, reliquats azotés post-récoltes, interdictions d'épandage, modalités de fractionnement des apports azotés). Ainsi, les documents ont été analysés au vu de ces exigences particulières.

La réglementation impose que le PFP et le CEP soient établis pour chaque îlot cultural exploité en zone vulnérable (l'intégralité des Deux-Sèvres), qu'il reçoive ou non des fertilisants azotés. Ces documents portent sur une campagne culturale complète (2013-2014) et doivent comporter au minimum toutes les informations prévues par la réglementation. Doivent être annexés à ces documents les éléments de description du cheptel pour les élevages ainsi que les bordereaux d'échanges d'effluents (ces derniers n'ont pu être évalués car absents – la demande n'était pas précisée dans les courriers de sollicitation).

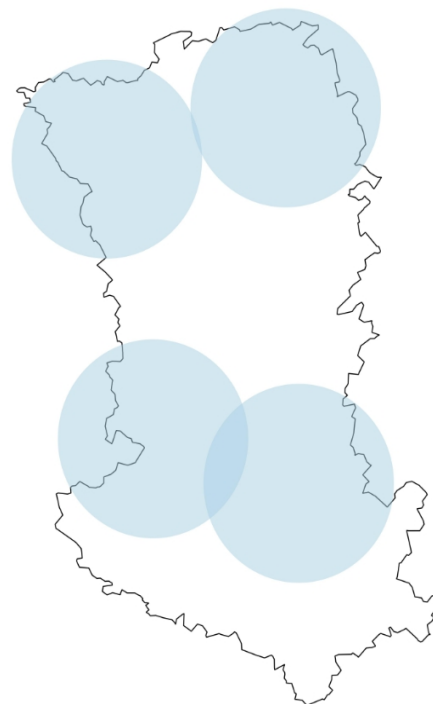
Modalités de contrôle

Ces contrôles se situent dans un cadre de la police administrative.

199 exploitations ont été sollicitées par courrier sur le département. Par retour de courrier, chaque exploitation devait transmettre ses 2 documents (PFP et CEP) pour analyse.

La répartition de ces contrôles est à la fois géographique et contextuelle. En effet, ont été ciblés :

- le bassin de la Sèvre Nantaise (Longeron) sur lequel un contrat volontaire de reconquête de la qualité de l'eau est en cours d'élaboration ;
- les repreneurs de boues de 11 Stations d'épuration ;
- les repreneurs d'effluents industriels et de méthanisation ;
- 16 autres exploitations tirées au hasard.



Ces contrôles ont été réalisés au premier semestre 2015. Ils ont pour objet :

- de vérifier l'existence des documents ;
- d'en vérifier la complétude au regard des prescriptions réglementaires ;
- d'évaluer via le logiciel EQUIF (logiciel développé par la Chambre Régionale d'Agriculture) les données techniques contenues dans les documents.

Le dernier point cité n'est pas soumis à sanctions. Il s'agit d'un objectif de connaissance pour l'administration, afin de mieux appréhender les pratiques moyennes relatives à l'équilibre de la fertilisation.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nb de dossiers demandés	193	193	192	237	199
Nb dossiers reçus et contrôlés	162	163	146	198	194
Tx réponse	84%	84%	76%	84%	97%
SAU contrôlée	21 700 ha	26 700 ha	13 550 ha	18 600 ha	19 000 ha

Le niveau de contrôles est régulier. Entre 2010 et 2012, les contrôles étaient orientés sur 5 Bassins d'Alimentation de Captages d'eau potable (Corbelière, Boutonne, Courance, Vivier, Thouarsais) et les mêmes exploitants étaient interrogés tous les ans. En 2013 et 2014, l'effort de contrôle a été axé sur des exploitants différents et sans contrainte géographique afin de vérifier la bonne prise en compte de la réglementation sur l'ensemble du territoire.

Résultats 2014

L'étude de l'ensemble de ces documents met en avant les constats suivants :

- un taux de retour proche de 100 % (194 dossiers obtenus sur 199) en raison de :
 - 2 départs en retraite ;
 - 1 exploitation en liquidation judiciaire ;
 - 2 absences de documents par méconnaissance de la réglementation
- des défauts (par absence de renseignement) du poste « fourniture du sol », élément permettant de calculer les besoins en intrants d'une culture ;

Par ailleurs, l'étude de ces documents permet d'apprécier le niveau de qualité des informations fournies. En effet, on y constate :

- des objectifs de rendement optimistes et annoncés identiques sur l'ensemble des parcelles d'une même culture dans de très nombreux cas (¾ des exploitations);
- des objectifs de fertilisation minérale systématisés à la culture (40 % des cas) ;
- 45 % des exploitations différencient les rendements à la parcelle, les autres indiquant des rendements identiques sur toutes les parcelles d'une même culture, quel que soit le potentiel du sol
- 38 % des exploitations différencient à la parcelle les apports fertilisants réalisés.

Ces résultats confirment que le pilotage de la fertilisation par les exploitants reste à améliorer.

Suites

Les suites suivent un cadre de police administrative. Elles sont néanmoins différentes selon les cas, comme précisé dans le tableau suivant :

Cas		Suites
Documents reçus et complets		18 courriers de conformité
Documents reçus mais incomplets	Fourniture du sol non renseignée	12 courriers de rappel de la réglementation spécifiques
	Dossiers ne différenciant pas les besoins et les apports à l'îlot cultural	143 courriers de rappel de la réglementation précisant de différencier les besoins et les apports, à l'îlot cultural
	Repreneurs d'effluents industriels	En cours d'analyse
Documents non reçus	Départs en retraite	Pas de suite
	Exploitation en liquidation judiciaire	Pas de suite
	Absence de documents par méconnaissance de la réglementation	2 courriers de rappel de la réglementation

EQUIF : analyse de la fertilisation

Les rendements rapportés dans les documents sont globalement équivalents aux rendements moyens observés sur le département. De source AGRESTE, les rendements constatés en 2014 dans la région sont bien meilleurs que la moyenne quinquennale.

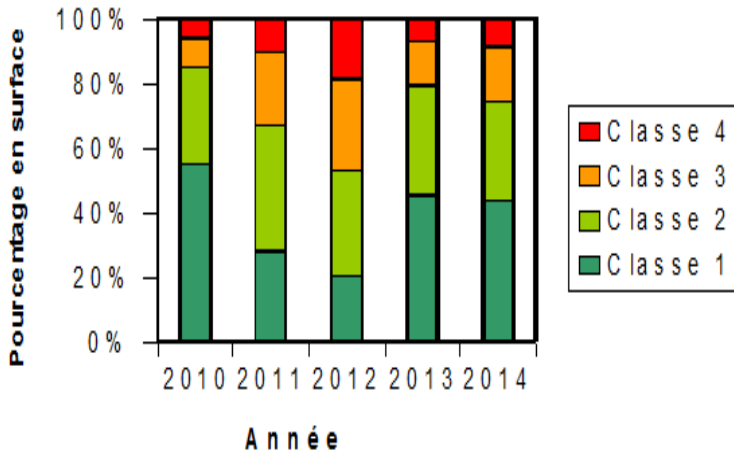
Culture	Rendement déclaré moyen (q/ha)	Rendement AGRESTE moyen Deux-Sèvres - 2014
Blé tendre d'hiver	74	70
Colza	36	37
Maïs grain	93	104 (moyenne historiquement haute)
Maïs ensilage	15	Donnée non disponible
Orge d'hiver	71	66
Tournesol	25	25

Par type de culture, l'application EQUIF permet d'estimer les niveaux de fertilisation de celle-ci. Les paramètres d'entrée sont les suivants : nature de la culture, rendement réalisé, doses d'azote minéral et organique apportées, type de sol et réserve utile du sol.

Les résultats s'expriment à la parcelle et sont distribués en 4 classes :

- classe 1 – fertilisation un peu juste
- classe 2 – fertilisation bien ajustée
- classe 3 – fertilisation élevée
- classe 4 – fertilisation très excédentaire

Répartition surfacique annuelle des classes equif



classe	nb parcelles	% parcelles	Surface csp (ha)	% Surface
1	1346	55%	5241	55%
2	726	30%	2851	30%
3	264	11%	1124	12%
4	105	4%	378	4%
total	2441	100%	9594	100%

Les résultats observés sur l'équilibre de la fertilisation montrent que pour une grande majorité des surfaces, la fertilisation a été plutôt ajustée. L'année 2014 est comparable à 2013. On peut estimer que la fertilisation a été plutôt en accord avec les rendements observés et donc que les risques de fuite de nitrates vers le milieu ont été globalement modérés en

moyenne. On ne peut cependant pas conclure que les choses s'améliorent ou sont stables. En effet, ces résultats sont intimement liés au climat et au niveau de précipitations. 2013 et 2014, années plutôt humides, ont permis des rendements meilleurs.

Conclusion

Ces documents sont souvent perçus par les exploitants comme des documents administratifs sans utilité réelle. Ils permettent cependant à l'exploitant de mieux piloter sa fertilisation pour ainsi limiter les risques de lessivage et de lixiviation des nitrates et par la même occasion optimiser ses coûts en intrants (prise en compte de l'azote contenu dans l'eau d'irrigation, dans les effluents organiques, dans les composts et autres digestats). Cette appropriation de niveau moyen, comme outil de pilotage, doit encore être renforcée au profit d'une amélioration environnementale et d'une meilleure gestion économique.

Des objectifs de rendement restent encore trop élevés voire irréalistes, ce qui entraîne des sur-fertilisations potentielles (lorsque la météo dessert les cultures) sans prendre en compte le potentiel des sols. Par ailleurs, la différenciation des rendements à la parcelle n'est pas conduite.

Le taux de réponse est très satisfaisant. Il reste toutefois à réaliser des efforts sur le contenu des documents. Leur incomplétude limite aujourd'hui leur analyse pour en tirer des conclusions statistiquement représentatives.

En conclusion, cette campagne de contrôle confirme qu'il existe encore une marge importante de progression sur le pilotage de la fertilisation.